

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2012

CP 12/12-11

L'an deux mil douze, le 17 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**TRAVAUX DE PREPARATION ET DE FINITION DES
CHANTIERS, MARQUAGES, INTERVENTIONS D'URGENCE
DEVOLUTION DES MARCHES**

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure des marchés de « Travaux de préparation et de finition des chantiers, marquages, interventions d'urgence ».

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen ;
- Durée : 1 an + 3 éventuelles reconductions d'un an ;
- Marché décomposé en 6 lots correspondant aux six subdivisions départementales :

Lot n°1 : Subdivision de Lauzerte

Lot n°2 : Subdivision de Castelsarrasin

Lot n°3 : Subdivision de Montauban

Lot n°4 : Subdivision de St Antonin Noble Val

Lot n°5 : Subdivision de Valence d'Agen

Lot n°6 : Subdivision de Verdun sur Garonne

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre 2012, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 60 %, valeur technique 30 % et délai d'exécution 10 %.

- Lot 1 : LOUPIAS (82)
- Lot 2 : SOLTECHNIC (33)
- Lot 3 : AXIMUM (31)
- Lot 4 : LOUPIAS (82)
- Lot 5 : LOUPIAS (82)
- Lot 6 : AXIMUM (31)

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
 - . les marchés suivants de travaux de préparation et de finition des chantiers, marquages, interventions d'urgence :
 - Lot n°1 : Subdivision de Lauzerte : Loupias (82)
 - Lot n°2 : Subdivision de Castelsarrasin : Soltechnic (33)
 - Lot n°3 : Subdivision de Montauban : Aximum (31)
 - Lot n°4 : Subdivision de St Antonin Noble Val : Loupias (82)
 - Lot n°5 : Subdivision de Valence d'Agen : Loupias (82)
 - Lot n°6 : Subdivision de Verdun sur Garonne : Aximum (31)
 - . toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,